

Nos services

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**
Ménage courant, "grand ménage", lavage des vitres...
- **Repassage à domicile**
- **Préparation des repas à domicile y compris l'aide aux courses**
- **Entretien du jardin**
Tonte, taille d'arbustes, de haies, désherbage, arrosage, ramassage des feuilles, plantations...
- **Petits travaux de bricolage**
- **Manutention**
Nettoyage de caves, de greniers, rangement du bois et autres petites manutentions
- **Garde d'enfants de plus de 3 ans**
Garde d'enfants à domicile et/ou accompagnement dans leurs déplacements
- **Aide aux devoirs**

Une réponse efficace à vos besoins



Ce qu'il faut retenir

- **Nous sommes l'employeur Vous êtes notre client !**
AIDE 24 établit le bulletin de salaire et se charge de la rémunération du salarié
- **Aucune formalité administrative !**
AIDE 24 établit le contrat de mise à disposition et gère l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'emploi
- **Contrats flexibles - Aucune contrainte !**
Contrat d'une durée minimum de 1h30
Ces contrats sont établis en fonction de vos besoins.
- **Rapidité d'intervention**
Nous répondons à votre demande au plus tôt.
- **Estimation gratuite**
A votre demande, nous pouvons vous transmettre le détail chiffré et détaillé de notre intervention.
- **Nous assurons le suivi de la mission ainsi que l'accompagnement de nos salariés**
- **Vous effectuez un geste solidaire**
Votre démarche de service, soutient au quotidien notre action en faveur des demandeurs d'emploi et participe au développement local.
- **Votre engagement**
Transmettre aux salariés les consignes de travail, fournir le matériel nécessaire et garantir les conditions de sa sécurité.

Estimation

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous indiquerons nos tarifs.

Avantages fiscaux

Selon votre situation, vous bénéficiez :

- d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées pour les services à la personne
- ou d'un crédit d'impôt

(sous conditions et selon la législation en vigueur)

Une attestation fiscale vous sera adressée par nos soins, au début de l'année suivante.

Déduction fiscale
-50%

Modes de règlement

AIDE 24 établit la facture selon les heures effectuées.

Vous pouvez effectuer le règlement :

- par chèque
- par virement bancaire
- en espèces
- par Chèque Emploi Service Universel préfinancé ⇒ **CESU**

